



MAIRIE DE  
**NANTEUIL**  
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 novembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS (arrivée à 22h00), Hervé PARTHENAY, Diana OBADIA, Nicolas PORTIER, Laurence FESTINO, Marina CAPPELLAZZO, Sandra BONNIN LEGRAND.

Absents excusés : Nathalie LIEVENS (pouvoir donné à Sandra BONNIN LEGRAND), Jean-Paul SAINTON, Catherine BROUSSARD, Loïc HERVE (pouvoir donné à Christophe BILLEROT).

Absents non excusés : Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Suzette AUZANNET  
Date de convocation et d'affichage : 22/11/2022

## I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 27/10/2022

Le compte rendu du 27/10/2022 est approuvé avec 1 abstention de Christophe NAUD.

## II - Délibérations

### 1) RD611

Dans le cadre du projet RD611, les documents en lien avec ce dossier ont été adressés à l'ensemble du conseil municipal. Ils ont également été présentés à la commission aménagement et aux membres de la commission extra-municipale dédiée à ces travaux.

Le plan de financement a été remis sur table précise M le Maire.

C'est un projet important de la mandature, tant sur le plan financier puisqu'il représente un coût global de presque 800 000 € HT qu'en terme d'amélioration du cadre de vie : les abords de cette voie à grande circulation vont être végétalisés, installation de nouveaux mobiliers urbains, création d'une voie verte favorisant le partage de la route et le vivre ensemble.

C'est aussi un engagement fort en termes de développement durable et la création d'une véritable identité de notre entrée de bourg indique M le Maire.

La zone piétonne n'est pas oubliée (le mobilier urbain, la végétalisation et les nouveaux revêtements de sol vont participer à l'amélioration de cet itinéraire).

Le stationnement et les accès des riverains sont optimisés, les accès aux commerces ont été le sujet d'une attention privilégiée.

La sécurité est restée au cœur de ce projet avec de nouveaux aménagements tant au niveau de la circulation que la protection des mobilités douces.

La version du projet qui a été adressée sera cependant revue suite aux derniers échanges avec le département qui souhaite :

- Une diminution de la largeur de voie - Tourne à gauche à retirer
- Suppression des places de parking côté nord de la voie
- La voie verte pourrait être compromise

Ces préconisations ne sont pas souhaitées et souhaitables dans le cadre de ce projet ajoute M le Maire.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose de valider ce projet et son plan de financement. Pour autant, le projet pourra être modifié (à la marge) selon les préconisations du département.

### **TRANCHE 1 (2023)**

#### **DEPENSES**

RD611 Tranche 1	347 000 €
Enfouissement	63 000 €
Maitrise d'œuvre	25 000 €
SPS	8 000 €
Relevé topographique	6 000 €
Etude de sol	5 000 €
<b>Total</b>	<b>454 000 € HT</b>

#### **RECETTES**

CD79	31 256 € (6.9 %) Fonds de solidarité
CD79	16 500 € (3.6%) Soutien RD 2023
<b>Total</b>	<b>47 756 € (10.5%)</b>

### **TRANCHE 2 (2024)**

#### **DEPENSES**

RD611 Tranche 2-3	252 734 €
EP	62 000 €
Maitrise d'œuvre	15 000 €
<b>Total</b>	<b>329 734 € HT</b>

#### **RECETTES**

CD79	31 256 € (9.5%) Fonds de solidarité
CD79	15 000 € (4.5%) Soutien RD 2024
SIEDS	10 000 € (3.0%) Fourniture mâts
REGION	1 900 € (0.6 %) Aide arrêt de bus
<b>Total</b>	<b>58 156 € (17.6 %)</b>

<b>DETR POUR L'ENSEMBLE DU PROJET</b>	<b>300 000 €</b>
---------------------------------------	------------------

<b>DSIL</b>	<b>50 000 €</b>
-------------	-----------------

### **TOTAL PROJET TRANCHES 1 ET 2 -3**

- **DEPENSES 783 734 € HT**
- **SUBVENTIONS 455 912 € (58 %)**
- **AUTOFINANCEMENT 327 822 € (emprunt) (42 %)**

En terme de calendrier : Enfouissement 15 fev – 20 mai 2023. Début de travaux possibles tranche 1 pour la collectivité en septembre et à suivre travaux début 2024 tranches 2 et 3.

M le Maire précise que courant 1<sup>er</sup> semestre 2024, les travaux devraient être achevés.

La demande d'emprunt n'a pas encore été faite car l'autofinancement n'est pas complètement arrêté et sera fonction des subventions octroyées. L'objectif aujourd'hui est de délibérer sur le plan de financement et le projet tel que proposé afin de pouvoir déposer les demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le plan de financement tel quel proposé ci-dessus**
- **De solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, du département au titre du fond de soutien et du fonds de solidarité, de la Région au titre des**

## **aides relatives aux installations des arrêts de bus et du SIEDS au titre d'éclairage public.**

M le Maire rappelle que le projet sera conditionné à l'octroi des subventions.

### **2) Convention entretien chauffage MTL**

Le nouveau système de chauffage a été installé à la MTL par l'entreprise Froid Clim. Il faut réaliser l'entretien de ce système chaque année. Monsieur le Maire a reçu une proposition de l'entreprise ayant réalisé les travaux. Il propose de valider cette proposition d'un montant de 390 € HT suivant contrat et évolution tarifaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le devis de l'entreprise Froid Clim dont le contrat sera annexé à la présente délibération.**

### **3) Débat PADD**

Monsieur le Maire rappelle qu'au travers de l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souhaite construire un projet commun à l'échelle du territoire. Le PLUi est ainsi un outil au service des projets, qui traduit les souhaits de développement et d'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi permet de définir les grandes orientations de l'action publique de la Communauté de communes pour répondre ensemble aux besoins liés à l'attractivité du Haut Val de Sèvre, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, de déplacements et d'emplois.

Le PADD est l'occasion de traduire la volonté collective de réussir simultanément à améliorer la qualité de vie des habitants du Haut Val de Sèvre, renforcer l'attractivité résidentielle et économique, conforter la solidarité territoriale et relever le défi de la transition énergétique, en proposant un développement durable, harmonieux et équilibré du territoire.

#### Les orientations générales du projet

Le projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté de Communes est un projet volontariste qui s'articule autour de 3 grands axes :

1. Premièrement, un territoire structuré et cohérent,
2. Deuxièmement, un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie,
3. Troisièmement un territoire engagé dans la transition énergétique.

Premièrement, un territoire structuré et cohérent : les élus de la Communauté de Communes ont la volonté d'exister entre les deux pôles que sont Niort et Poitiers et de renforcer l'identité du Haut Val de Sèvre. Il s'agira d'avoir un développement à la fois en terme d'habitat et d'économie, basé sur des pôles principaux structurants comme Saint-Maixent-l'École, Pamproux et la Crèche, sans oublier les autres communes. L'objectif est d'accueillir d'ici 2035, 4 à 5000 habitants de plus en leur offrant les équipements (par exemple, un centre aquatique) et les emplois dont ils ont besoin dans un cadre de vie agréable.

Deuxièmement, un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie : c'est-à-dire la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel (par exemple, les murets en pierre ou le patrimoine lié à l'eau tels que les lavoirs) ainsi que des paysages (particulièrement les haies bocagères), la préservation de ces espaces naturels (les bords de Sèvre, les vallées, les zones humides, les espaces protégés comme la vallée du Magnerolles), etc...

Troisièmement un territoire engagé dans la transition énergétique : la Communauté de Communes a conduit une étude parallèle au PLUi, le Plan Climat Air Energie Territorial, afin de traiter de toutes ces problématiques et de fixer des objectifs et des actions adaptées au territoire. Trois grandes orientations sont intégrées dans le PLUi :

- Encourager un urbanisme et des mobilités durables ;
- Réduire et mieux maîtriser la dépendance énergétique ;
- Atténuer la vulnérabilité (et adapter) le territoire aux effets du changement climatique.

#### **Le débat porte sur les évolutions envisagées dans le cadre de la révision n°2 du PLUi :**

**1/ Les objectifs de modération de la consommation d'espace sont augmentés de 10 % à 35 % et les surfaces constructibles sont revues à la baisse passant de 26 ha par an sur la période de référence (2005-2019) à 19 ha par an entre 2020 et 2035.**

**2/ Il convient de clarifier les orientations du PADD de façon à renforcer sa cohérence interne ainsi que la cohérence avec les pièces du règlement graphique et écrit sur 2 points :**

- Le renforcement du pôle de Saint-Maixent-l'École s'appuyant sur les pôles secondaires (Saivres, Azay-le-Brûlé, Exireuil, Nanteuil) et Saint-Martin-de-Saint-Maixent : il est important de préciser les interactions existantes entre ces communes au sein de l'agglomération saint-maixentaise et de montrer qu'en raison des contraintes propres à la Ville Centre, son renforcement ne peut se faire qu'avec le développement des communes périphériques.
- La préservation des réservoirs de biodiversité remarquable tout en prenant en compte les villages et les activités économiques (exploitations agricoles...) existant dans ces réservoirs : ces orientations ne sont pas nouvelles mais elles étaient dispersées dans plusieurs chapitres du PADD. Il convient de préciser le document pour mettre en évidence les liens entre ces orientations.

3/ La mention de projets obsolètes est supprimée.

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil Communautaire et dans les conseils municipaux des 19 communes du Haut Val de Sèvre.

Une note de synthèse, ainsi que le projet de modification du PADD (PADD dans son intégralité, Cf. annexe) joints à la convocation doivent permettre à l'ensemble des conseillers communautaires de prendre connaissance des orientations générales du PADD et des évolutions proposées dans le cadre de la révision.

Monsieur le Maire ouvre les débats.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***De prendre acte de la tenue des débats sur le PADD du PLUi.***

Les parcelles du lotissement de Nanteuil porté par la communauté de communes ne sont toujours pas vendues après plus d'un an de publicité. Peut-être que l'attache d'un professionnel aiderait pour la vente de ces terrains : C'est envisagé par la communauté de communes indique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN.

#### **4) Tarif repas des aînés**

Le repas des aînés se déroulera le samedi 28 janvier 2023. Le traiteur retenu est Canivet. La participation des aînés est de 5 € par personne, versée directement à l'entreprise Canivet. Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de cette participation. La proposition de repas est jointe afin que de déterminer le menu lors de la séance.

4 devis ont été reçus en mairie.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 9 voix pour, 2 abstentions (Mme Christelle GERODOLLE et Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN) et 5 voix contre (M Alain BORDAGE, M Nicolas PORTIER, Mme Laurence FESTINO, Mme Marina CAPPELLAZZO et Mme Diana OBADIA) :***

➤ ***De maintenir le tarif de participation repas des aînés d'un montant de 5 € qui seront directement versés à l'entreprise choisie CANIVET.***

#### **5) Subvention SIEDS : GAIN RAPIDE**

Le SIEDS a lancé un plan d'aides : GAIN RAPIDE. Cela concerne essentiellement le changement des lampes en Led dans les bâtiments publics, l'installation de thermostatiques, horloges VMC. afin de minimiser les dépenses d'énergie des collectivités. Cette subvention est octroyable une fois par an dans la limite de 5000 €. Elle peut financer 70 % d'une opération soit une dépense HT d'environ 7140 € pour 2022. Des devis ont été demandés pour ces équipements pour l'école.

Cette année ce sont les horloges qui seront changées en priorité, permettant d'avoir la maîtrise du matériel.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***De valider le devis de l'entreprise pour un montant maximum de 7200 € HT et de solliciter une subvention SIEDS GAIN RAPIDE d'un montant de 5000 €.***

Pour la MTL un système de délestage va être mis en place, permettant de rester sur un tarif réglementé en terme d'électricité.

## **6) Virement de crédits**

Monsieur le Maire propose de réaliser un virement de crédits du compte 615221 (bâtiments publics) vers le compte 6512 (logiciels) de 10 000 € suite à un réajustement car une imputation a été modifiée en 2022. Auparavant une partie des frais liés aux logiciels était imputé en investissement. A partir de 2022, il faut les imputer en fonctionnement.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***De valider la proposition de virement de crédits comme suit :***

### ***Section fonctionnement dépenses :***

- ***615221 (bâtiments publics) : - 10 000 €***
- ***6512 (logiciels) : + 10 000 €***

## **7) Clôture budget bar restaurant**

Comme indiqué lors du vote des budgets, Monsieur le Maire propose de clôturer le budget bar-restaurant afin d'en faciliter la gestion compte tenu des faibles montants inhérents à ce budget annexe.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De clôturer le budget bar-restaurant afin d'en faciliter la gestion compte tenu des faibles montants inhérents à ce budget annexe.***
- ***Le résultat 2022 de ce budget sera intégré au budget principal ainsi que l'actif.***
- ***L'excédent de TVA ou le déficit de TVA sera pris en charge par le budget principal.***
- ***Un code service au sein du budget principal sera mis en place en 2023 afin de réaliser les états de TVA.***

## **III - Comptes-rendus réunions et informations**

### **1) Culture et communication**

#### **a) Le musée de la TSF**

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN rappelle que la personne qui gère le musée de la TSF souhaite cesser. Le musée militaire pourrait accueillir les pièces militaires. Pour les autres pièces, la reprise par le musée militaire n'est semble-t-il pas envisagée. L'inventaire de l'ensemble des pièces du musée va être réalisée par une stagiaire de l'office de tourisme de la communauté de communes. Il demeure la question des ayants droits concernant ses biens qu'il faudra régler.

#### **b) Le bulletin municipal**

La 1<sup>ère</sup> réunion de travail était le 10 novembre dernier. L'objectif de la prochaine réunion : choisir les éléments dans les anciens bulletins retenus. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN rappelle aux élus qu'il leur faudra penser à donner suite aux demandes sollicitées relatives au bulletin dès que possible. Pêle mêle des anciennes couvertures sera réalisé sur la couverture de ce numéro spécial. Des demandes de devis sont en cours avec probablement plus de pages que les années précédentes donc un coût plus important.

### **2) Environnement et aménagement**

Monsieur Alain BORDAGE informe des derniers travaux réalisés : taille et tonte. La nacelle a été louée 15 jours, puis 8 jours pour les décorations de Noël. Il est possible de louer la nacelle du SMC indique Mme Diana OBADIA qui va se renseigner sur les tarifs.

Le montage du city stade et des jeux parcours Indiana est réalisé. Félicitations aux services techniques pour l'accompagnement et l'aide technique lors de ces travaux. L'inauguration est prévue courant mars 2023.

La tranchée pour l'éclairage des Sablons est faite et il y a eu le ramassage des feuilles et le passage du lamier. 2 agents étaient absents ces derniers jours donc les travaux ont été quelque peu ralenti.

Pour finir, M Alain BORDAGE informe que la nouvelle débroussailluse devrait arriver courant décembre.

### **3) Vivre ensemble**

#### **Téléthon 2023**

34 cyclistes cette année pour ce téléthon 2023, c'est une belle mobilisation indique Mme Christelle GERODOLLE. Il faut que chaque commune remette la promesse institutionnelle pour que le don soit comptabilisé. 66 tirages pour la tombola sont prévus pour un total de 3500 € de lots.

Il y a à ce jour 70 personnes inscrites pour le déjeuner du samedi, et la buvette du samedi soir sera gérée par la SEP d'Exireuil.

Pour le tournoi de foot, le match est à 11h le dimanche. Le rassemblement est à Exireuil à 10h30. Il y a une équipe composée d'élus.

#### **Prestataire pour les vœux**

Le 12 janvier 2023 à 18h30, MTL.

C'est l'Atelier de Saint Maixent l'Ecole qui a été retenu.

#### **Chant de Noël**

Madame Christelle GERODOLLE indique que ce sera le 16 décembre à la MTL à 20H30 : Vin chaud et brioche sur place. La hotte du père Noël sera à nouveau proposée : 70 € chaque année de budget. Il y aura 2 paniers d'une valeur de 35 € chacun.

#### **Voisins référents**

A Chavagné, il y a beaucoup de voisins référents dans les mêmes secteurs a indiqué la gendarmerie suite à la réunion en octobre dernier. Les voisins référents ont donc été à nouveau « répartis » et certains ont démissionné. C'est une petite « restructuration » qui a été réalisée suivant les secteurs.

### **4) Local et ressources**

Informations relatives au budget : Pas de surprise pour cette fin d'année suivant les prévisionnels informe M Christophe NAUD.

Concernant les diffusions Internet : l'activité est riche. De nombreux articles chaque semaine sont diffusés tant sur les activités de la commune qu'au niveau intercommunal et national.

Intramuros : L'application est activée pour les alertes type coupure d'électricité, travaux etc...

### **5) Enfance et jeunesse**

Madame Suzette AUZANNET informe des effectifs prévisionnels 2023-2024 : 132 élèves. Le 8 novembre il y a eu le conseil d'école.

3 panneaux « interdit aux chiens » ont été apposés à l'école.

Les enfants de cm2 participeront à la manifestation « Pas Touche » au mois de décembre.

Concernant le PAT (Projet Alimentaire Territorial) la dernière réunion était le 16 novembre. Il en résulte qu'il y a peu de coopération entre les 19 communes. L'idée est de développer un PAT commun, favoriser le travail des agriculteurs. Le 1<sup>er</sup> travail sera sur les produits laitiers.

#### **CMJ**

La dernière réunion était le 16 novembre. Il y aura une présentation le 16 décembre de la mairie aux enfants. Du 3 au 17 janvier, dépôt des candidatures et élections le 26 janvier 2023.

Il y a également eu une réunion avec la communauté de communes pour état des lieux et réajustement des modes de fonctionnement avec les personnels.

La prochaine commission enfance et jeunesse sera le 8 décembre.

Pour finir, Mme Suzette AUZANNET précise que le spectacle de Noël de l'école sera le 6 décembre Noël à 14h00.

## **IV - Questions diverses**

#### **Tarifs cimetière**

Reportés à la prochaine réunion.

M Nicolas PORTIER fait part de son échange avec les services techniques concernant les plans d'évacuation MTL qui vont être remis à jour après travaux.

Mme Sandra BONNIN LEGRAND fait part du chemin dans les bois qui descend au bois de Faye et est coupé par des troncs d'arbres. C'est un chemin privé indique M le Maire. La question est également posée de savoir s'il est possible de prendre un arrêté pour interdire le passage des engins à moteur type quad etc...propose Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN.

Mme Nathalie LIEVENS demande si la MTL est chauffée toute la journée ou certains créneaux ? Cela souffle beaucoup. Il y a un problème d'air frais par moment. M Alain BORDAGE répond qu'il va falloir revoir cela car ce n'est pas réglé ainsi. Il faut resolliciter l'entreprise.

Mme Marina CAPPELLAZZO demande si la commune dispose de cachets d'iode. M le Maire répond que nous avons peu d'informations pour le moment à ce sujet.

Mme Diana OBADIA informe de l'ouverture du magasin O'Drigail porté par le SMC dans lequel des objets déposés en déchetterie mais encore en bon état peuvent être revendus. Les usagers peuvent d'ailleurs aller y déposer les objets en bon état dont ils souhaitent se séparer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.